

BILAN 2015 :

11 MILLIONS D'AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR LE BASSIN DU LOT

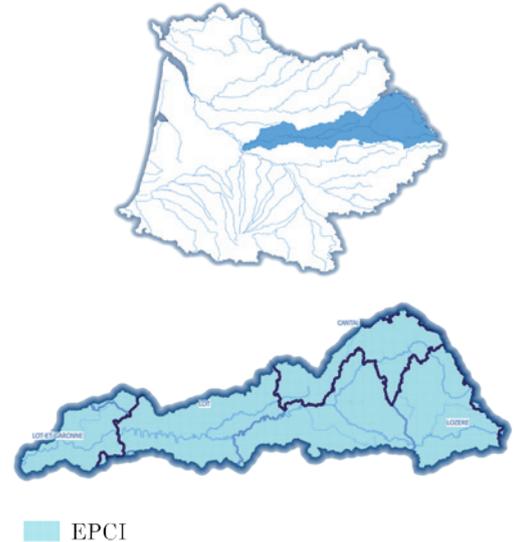


Les grandes caractéristiques du bassin du Lot

Le bassin du Lot est un bassin rural où l'agriculture est très présente de l'amont à l'aval, avec une prédominance de polycultures et d'élevage. Quelques spécificités géographiques peuvent être mises en évidence comme les activités d'élevage bovin et d'agroforesterie à l'amont du bassin, les vignobles dans la vallée du Lot, et les grandes cultures et cultures spécialisées à l'aval (melon, fraise, tabac, etc.), ainsi que des vergers. Les activités industrielles sont relativement peu importantes, avec une prédominance de l'industrie agro-alimentaire sur l'ensemble du bassin (laiteries, caves vinicoles, conserveries, etc.).

Principaux enjeux au regard de l'eau

- Préservation et reconquête de la qualité des eaux superficielles pour garantir les activités liées à l'eau (pêche, eau potable, baignade, canoë-kayak),
- Réduction des substances dangereuses toxiques (métaux et phytosanitaires),
- Préservation et rétablissement du bon fonctionnement des rivières et zones humides, notamment en tête de bassin,
- Conciliation de la production hydroélectrique avec la préservation des milieux,
- Optimisation de la gestion hydraulique des ouvrages et du renforcement des mesures d'alerte et de gestion, en période d'étiage et de crue,
- Amélioration de la connaissance des aquifères karstiques stratégiques pour l'alimentation en eau potable et la mise en place de mesures de gestion adaptée.



Le bassin du Lot en quelques chiffres...

Superficie : 12 000 km²

Population : 382 420 habitants (2010)

Densité : 32 hab/km²

La vallée du Lot concentre les activités autour des agglomérations de Cahors, Figeac, Villeneuve-sur-Lot et dans le bassin de Decazeville.

La population saisonnière à l'amont du bassin peut doubler la population permanente.

Pourcentage du département dans le bassin :

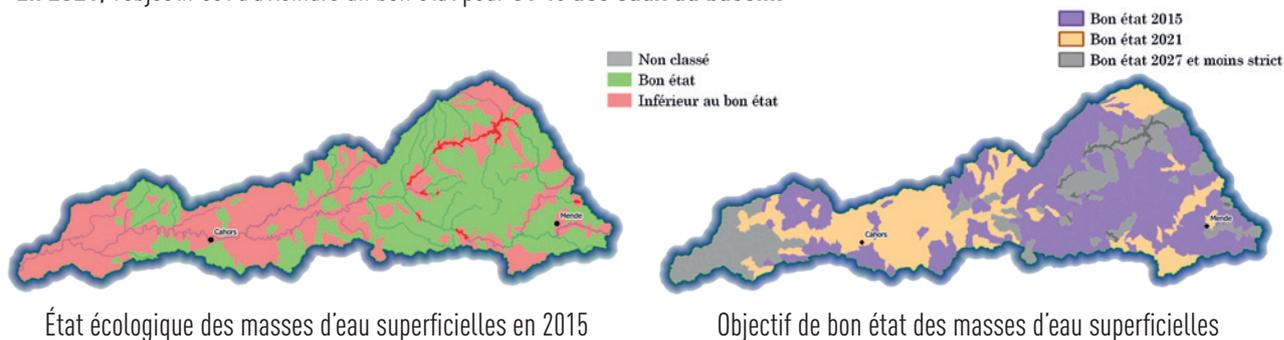
Aveyron 33 %, Cantal 41 %, Dordogne 2 %, Lot 49 %, Lot et Garonne 25 %, Lozère 66 %

Principaux cours d'eau : Le Lot, principal cours d'eau (480 km de linéaire) et ses principaux affluents, la Truyère (170 km), le Célé (101 km), la Colagne et le Dourdou.

L'objectif de bon état des eaux

En 2015, 62 % des eaux du bassin du Lot étaient en bon état.

En 2021, l'objectif est d'atteindre un bon état pour **81 % des eaux du bassin**.

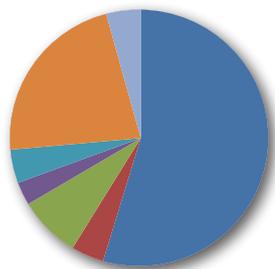


État écologique des masses d'eau superficielles en 2015

Objectif de bon état des masses d'eau superficielles

L'engagement de l'Agence aux côtés du bassin du Lot

Pour l'année 2015, les aides de l'Agence en faveur de la restauration de la qualité des eaux et la gestion des milieux aquatiques sur le bassin du Lot s'élèvent à plus de 11 millions d'euros (436 dossiers).



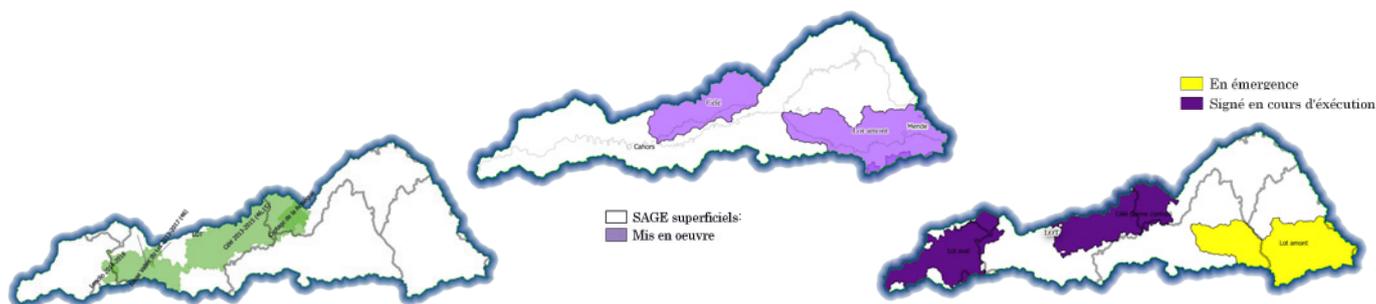
Assainissement	55 %
Eau potable	4 %
Pollutions industrielles	8 %
Gestion de la ressource	3 %
Pollutions agricoles	4 %
Milieux aquatiques	22 %
Autres	4 %

Un engagement partagé

Des accords-cadres ont été signés entre l'Agence et les départements du bassin du Lot pour la période 2013-2018. Ils promeuvent une gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, conciliant la satisfaction des différents usages de l'eau (y compris économiques) et la préservation

des écosystèmes, dans le cadre d'une solidarité amont/aval d'une part, et urbain/rural d'autre part. Ces partenariats servent l'objectif général qui est de renforcer les actions visant à atteindre le bon état des eaux dans les échéances du SDAGE.

Une gestion et des outils adaptés



Les PAT

Les Plans d'Actions Territoriaux (PAT) sont des démarches intégrées permettant de mobiliser les acteurs du territoire autour d'un objectif concret de reconquête de la qualité de l'eau altérée par des pollutions diffuses, phytosanitaires, nitrates ou autre.

Les SAGE

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Les contrats territoriaux et contrats de rivière

Les contrats territoriaux et contrats de rivière sont d'autres outils de gestion intégrée mis en œuvre sur le bassin Adour-Garonne visant l'atteinte du bon état des eaux par la réduction des pressions s'exerçant sur un territoire ou un cours d'eau.

Exemples d'opérations financées par l'Agence en 2015

Création de l'assainissement collectif du bourg de Saint Martin Labouval

Travaux permettant d'acheminer l'ensemble des effluents du bourg à une station d'épuration : 89 branchements et filtres plantés de roseaux, d'une capacité nominale de 200 EH.

Aide Agence : 343 904 € + 70 752 €

Mise aux normes du prétraitement des effluents de la fromagerie « Jeune Montagne » à Laguiole

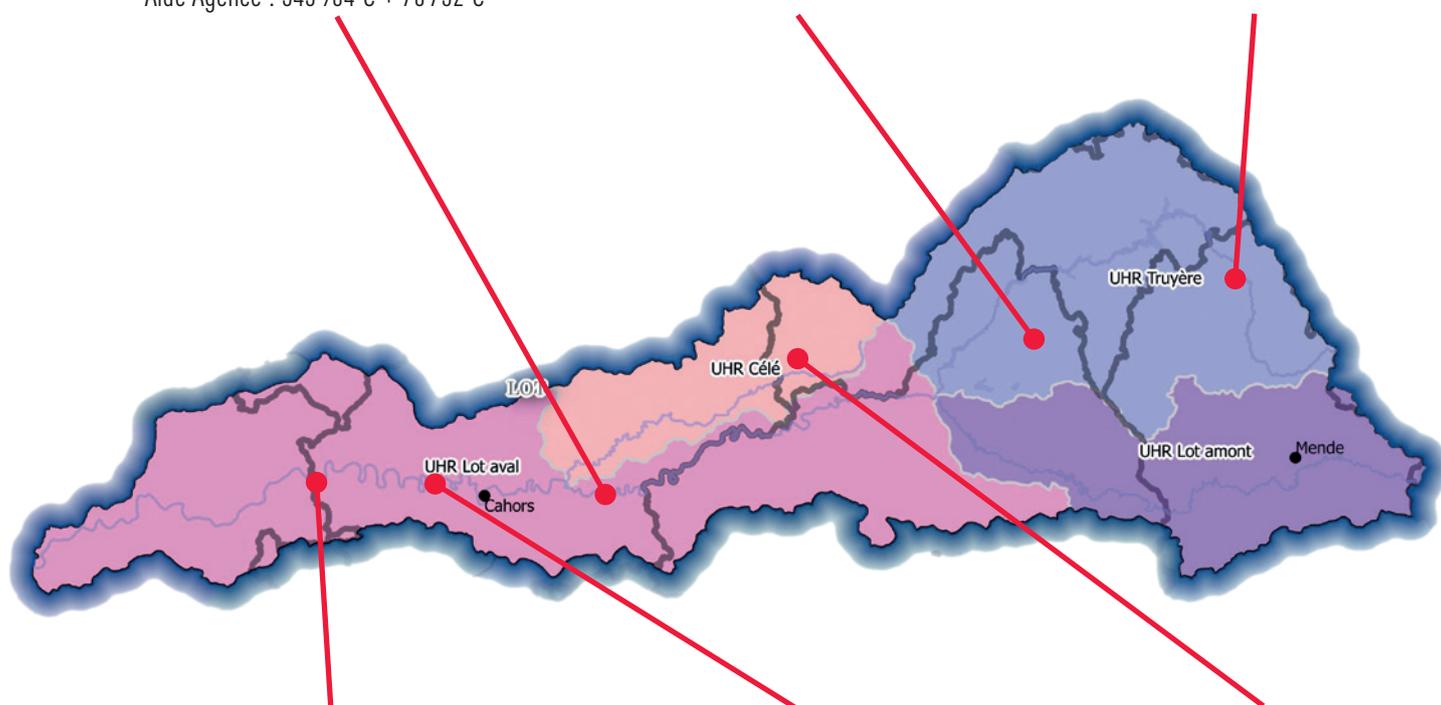
Mise en place d'une cuve de lissage des effluents de 20 m³ et d'un flottateur physico-chimique.

Aide Agence : 266 874 €

Diagnostic des pratiques communales et plan de désherbage

Identification et analyse des pratiques, puis définition d'un plan de désherbage pour un objectif « zéro phyto », sur la commune de Saint Chély d'Apcher.

Aide Agence : 3 926 €



Animation territoriale PAT Lenclio

Lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires afin d'inverser la tendance à la hausse des teneurs en produits phytosanitaires et ne plus dépasser les normes de détection sur les eaux brutes.

Lutte contre les pollutions par les nitrates afin de contribuer à la tendance à la baisse des niveaux observés depuis 2008.

Aide Agence : 49 897 €

Restauration de la continuité écologique d'un plan d'eau

Création d'une rivière de contournement assurant la continuité écologique, plan d'eau de Catus sur le Vert.

Aide Agence : 534 750 €

Amélioration du réseau AEP de Mours

Réalisation d'un diagnostic et définition d'un schéma directeur du réseau.

Aide Agence : 34 027 €

UHR : Unité hydrographique de référence

2015 : Une année de mise à jour du document cadre pour la politique de l'eau du bassin Adour-Garonne



Début 2015, les deux projets, de SDAGE et de programme de mesures, ont été

présentés aux 7 forums territoriaux pour donner la parole aux acteurs locaux

L'Agence a déployé un dispositif d'information renforcé pour que les acteurs locaux puissent s'exprimer sur les enjeux de l'eau dans le bassin.

Ces forums organisés par bassins-versants pendant la phase officielle de consultation ont été des lieux d'information et de débats sur la présentation territorialisée des réponses proposées dans le SDAGE-PDM. Plus de 500 participants sont venus donner leur avis et échanger.



Le SDAGE 2016-2021 a été adopté par le Comité de Bassin Adour-Garonne

Cette assemblée regroupe les différents acteurs et usagers de l'eau du grand Sud-Ouest. Également appelé « parlement de l'eau », elle a émis un avis favorable sur le programme de mesures (PDM), qui est une synthèse des actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 69 % des eaux superficielles en bon état en 2021.

Le SDAGE répond aux grands enjeux du bassin : la réduction des pollutions, l'amélioration de la gestion quantitative, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et la gouvernance de l'eau. Il intègre des évolutions importantes comme l'adaptation au changement climatique, la contribution du bassin aux objectifs du plan d'action pour le milieu marin, et l'articulation avec le plan de gestion des risques d'inondation, validé lors de la même réunion.

Le programme de l'Agence pour l'eau des territoires



Pour atteindre l'objectif de reconquête du bon état des eaux : un outil, le programme d'interventions

L'Agence de l'eau contribue au financement des actions nécessaires pour atteindre le bon état des eaux. Les modalités d'aides ont été adaptées aux réalités des territoires afin de mieux accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs projets.

La définition de stratégies de bassin en lien avec les services de l'État

Afin de faciliter le ciblage territorial et d'harmoniser les méthodes et principes d'intervention entre l'Agence et ses partenaires, des stratégies communes ont été formalisées en 2015 à l'échelle du bassin Adour-Garonne en lien avec les services de l'État concernés. Ces stratégies portent sur les thématiques suivantes : assainissement, eau potable, substances dangereuses.



Agir mieux et plus vite sur les enjeux forts du bassin

Le programme d'interventions incite également ses partenaires à engager les travaux par le biais d'appels à projets. Avec des conditions d'aides spécifiques, voire bonifiées, et concentrées sur des thématiques d'intervention prioritaires, des appels à projets sont prévus sur toute la durée du programme de l'Agence (2013-2018) pour mobiliser les maîtres d'ouvrage.



En 2015 : le conseil scientifique a apporté sa contribution aux réflexions du comité de bassin pour mieux comprendre le changement climatique en Adour-Garonne

Avant de lancer l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique à l'échelle du bassin, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin, le conseil scientifique s'est réuni en séminaire, le 9 juin. L'objectif était de caractériser les évolutions prévisibles des écosystèmes et notamment en présentant les ruptures auxquelles il convient de s'attendre.



Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 61 36 37 38

Délégation pour le bassin du Lot :
Unité territoriale de Rodez,
rue de Bruxelles - Bourran BP 3510
12035 Rodez Cedex 9 - 05 65 75 56 00

